



## CHALLENGE des créateurs 2015

Mercredi 21 octobre 2015  
**18<sup>e</sup> édition**



*Le Département aux côtés des Réunionnais*



# Préambule

## NOTES

La création d'entreprise est et reste un moteur de l'économie réunionnaise, créateur de richesses, d'activités, et, in fine, d'emplois. Les analyses montrent que les entreprises ayant bénéficié d'aides au démarrage de leur activité ont mieux résisté au cours de la première année que celles n'ayant obtenu aucune aide ou exonération. Dans le cadre de ses compétences légales et en sa qualité de chef de file de l'action sociale, le Département souhaite amplifier le soutien à l'auto-entrepreneuriat comme levier d'insertion et conforter l'accueil et l'accompagnement des porteurs de projets. L'évolution du nombre de bénéficiaire du prêt d'honneur ADEN qui a doublé sur les dix dernières années 2004 à 2014 (51 à 100 bénéficiaires) témoigne de la volonté de la collectivité à soutenir l'initiative et la prise de risque.

C'est une des raisons pour lesquelles, le Challenge des Créateurs rencontre ainsi chaque année un fort succès auprès des Réunionnais, toujours plus motivés et inspirés à bâtir un projet professionnel axé sur la création d'entreprise.

Aujourd'hui le Challenge des Créateurs fête sa 18<sup>e</sup> édition !

**En 2014, 186 candidatures ont été enregistrées, dont 65% de personnes en situation sociale difficile. Depuis la création du concours, 66 créateurs d'entreprise ont été récompensés. Le public cible du Conseil Départemental a représenté 79 % des candidatures, soit : 27 bénéficiaires du RSA, 18 Allocations Spécifiques, 58 bénéficiaires d'Allocation de Retour à l'Emploi (ARE), 44 non indemnisés, 39 autres. Les données montrent que 81 % des 54 lauréats ayant créé leur entreprise de 1998 à 2011 ont eu un taux de pérennité supérieur à 3 ans, ce qui démontre la volonté des Réunionnais de trouver le chemin de l'insertion professionnelle durable.**

Un chemin que le Conseil Départemental s'efforce de tracer à travers une politique volontariste alliant solidarité économique et solidarité sociale. Cette politique d'insertion trouve bien évidemment sa traduction à travers le Challenge des Créateurs, mais aussi un soutien à la commande



## NOTES

publique, une politique d'apprentissage dynamique et le financement de 750 emplois d'avenir pour un montant avoisinant les 5 millions d'euros.

Toujours dans cette volonté de soutenir l'économie locale tout en favorisant l'innovation, la Collectivité poursuit activement son action dans la structuration et dans le développement de la filière bois de goyavier, un formidable matériau qui a vocation à donner un nouveau souffle à l'artisanat local et à dynamiser une activité à fortes potentialités de développement.

L'Atelier de Recherches et d'Etudes Autours des Matériaux Naturels (AREAMN) a permis la mise en parcours d'insertion d'**une centaine de personne en difficulté**. D'une part, elles ont pu s'initier aux techniques de valorisation du bois de goyavier notamment sur des sites départementaux. D'autre part, ces personnes ont pu acquérir des compétences en savoir-faire qu'il est possible de découvrir entre autres, dans le show-room situé à l'Espace Reydellet.

Même si le contexte économique est difficile, avec plus de 130 000 personnes à la recherche d'un emploi, il est essentiel de montrer le dynamisme de La Réunion en mettant en avant l'esprit d'initiative et le savoir-faire local.

C'est ce que valorise le Challenge des Créateurs qui récompensera une nouvelle fois cette année, 6 nouveaux chefs de Très Petites Entreprises. L'évolution du nombre de participants souligne l'ancrage économique et social de l'opération challenge des créateurs, qui assure la promotion de la création d'activités individuelles et valorise les responsables des petites entreprises locales.

Années	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014
Nombre de candidatures recensées	35	78	142	201	161	170	186



## Le Conseil Départemental SOUTIENT LA CRÉATION D'ENTREPRISE

## NOTES

### PUBLIC EN INSERTION

Faciliter la création d'activités.

En complément des dispositifs mis en œuvre par l'État, le Conseil Départemental soutient les initiatives et projets individuels grâce aux dispositifs Préface et Aden (Aide Départementale aux Entreprises Nouvelles) :

- ▶ Valoriser l'exemplarité d'un parcours d'insertion professionnelle grâce aux partenariats ;
- ▶ Placer l'humain au cœur de chaque sujet ;
- ▶ Créer de la proximité avec le grand public.





## AVEC PRÉFACE

Préface est un dispositif cofinancé par le Fonds Social Européen (FSE) en partenariat avec le Réseau Points Chances. Avec cette aide, le Conseil Départemental soutient les personnes en situation précaire qui souhaitent créer leur propre emploi, en prenant en charge les frais liés à la vérification de la faisabilité de leur projet tels que :

- ▶ Recherche de fournisseurs ;
- ▶ Étude Prévisionnelle d'Installation (ÉPI) ;
- ▶ Accompagnement à l'obtention d'un agrément CE ;
- ▶ Étude de marché réalisée par des prestataires agréés.

N.B. : La subvention Préface intervient seulement si la demande d'aide ne peut être satisfaite par les dispositifs existants et si la nature des dépenses est en adéquation avec l'état d'avancement du projet.

## Pour qui ?

Cette aide s'adresse au public prioritaire de la collectivité (bénéficiaires du RSA, bénéficiaires de l'ARE, demandeurs d'emploi inscrits à Pôle Emploi, bénéficiaires de contrats aidés de type CAE-CUI) souhaitant créer sa propre activité ou emploi.

## Quel est le montant de l'aide ?

L'aide financière forfaitaire est attribuée :

- ▶ Pour la recherche de fournisseurs en France continentale, Europe et autres ;
- ▶ Pour la réalisation d'une Étude Prévisionnelle d'Installation (ÉPI) ou l'accompagnement à l'obtention d'un agrément CE : 375 € ;
- ▶ Pour une étude de marché réalisée par un prestataire agréé par le Conseil Départemental : 3 000 €.



## Comment s'effectue le paiement de la subvention ?

Le paiement s'effectue en un versement unique :

- ▶ Soit sur le compte du bénéficiaire de l'aide ;
- ▶ Soit sur le compte du fournisseur de la prestation.



## AVEC ADEN

ADEN est une aide financière qui permet aux publics prioritaires de la collectivité (bénéficiaires du RSA, demandeurs d'emploi, jeunes en difficultés sociales...) ayant un projet de création d'entreprise économiquement viable, de bénéficier d'un apport personnel sous forme d'un prêt sans intérêt et d'un accompagnement technique durant les deux années suivant la signature du contrat de suivi post-crédation.

## Pour qui ?

Sont éligibles au dispositif ADEN les personnes en difficulté sociale, demandeurs d'emploi, inscrits au Pôle Emploi, âgés de plus de 30 ans, dont les allocations perçues ne doivent pas excéder 10 000 € par an et répondant aux critères suivants :

- ▶ Demandeurs d'emploi indemnisés, ayant été inscrits 6 mois minimum au Pôle Emploi au cours des 18 derniers mois ;
- ▶ Demandeurs d'emploi indemnisés par le Pôle Emploi ; bénéficiaires du RSA socle, inscrits au Pôle Emploi ;



## NOTES

- ▶ Porteurs de projet en test d'activités, accompagnés par la Couveuse REUSIT.

Depuis Juin 2014, Les Elus du Département ont élargi l'éligibilité du dispositif ADEN pour deux catégories de personnes :

- ▶ Les agents en insertion au sein de la filière bois de goyavier dans le cadre de leur projet de création d'entreprise afin de leur permettre de créer leur propre activité à la fin de leur contrat, par le biais notamment d'une Société Coopérative d'Intérêt Collectif ;
- ▶ Les assistantes maternelles qui intégreront les futures Maisons d'Assistants Maternelles afin de leur permettre de disposer d'un apport personnel au moment de l'intégration. En 2014 : 4 Maisons d'Assistants Maternels (MAM) ont été ainsi créées avec 16 emplois d'assistants maternels

Mais est aussi éligible à l'ADEN, au démarrage de l'activité durant la première année, toute personne allocataire du RSA, au moment de l'immatriculation de son entreprise.

### Un prêt sans intérêt

Un prêt porté à 8 000 € en 2014 qui peut être mobilisé soit en totalité sous forme de prêt soit une partie en prêt et le reliquat en subvention au bout de 24 mois peut être accordé à un demandeur individuel, gérant de l'entreprise créée. Ce prêt à taux zéro doit être remboursé sur une durée maximale de 42 mois avec une possibilité de différer le démarrage des remboursements différé porté à 36 mois.

Dans le cadre d'un partenariat avec La Banque de La Réunion et l'Agence Française de Développement, le montant maximum du prêt est porté à 10 000 € pour les femmes désirant créer leur entreprise.



## NOTES

### Un accompagnement post-crédation

Pour percevoir le prêt ADEN, le créateur d'entreprise doit obligatoirement souscrire un contrat de suivi post création avec un prestataire agréé par le Conseil Départemental. Le créateur d'entreprise verse à la signature du contrat une participation financière de 122 € ce qui lui permet de bénéficier de 24 heures de conseil à utiliser au cours des 24 premiers mois d'activité de son entreprise.

Le Conseil Départemental finance à hauteur de 1 345 € cet accompagnement.







# Les modalités D'ORGANISATIONS

## NOTES

- ▶ **Inscription en ligne** : elle a débuté le **7 septembre 2015** et bénéficiera d'un mois supplémentaire, pour s'achever le **13 novembre** prochain afin de permettre une plus grande mobilisation des candidats potentiels ;
- ▶ **Journée de rencontre intitulée « speed-casting »**, prévue **fin novembre 2015** au Village Corail à St-Gilles, avec pour objectif de faire rencontrer les candidats et les jurys qui arrêteront la liste des douze finalistes ;
- ▶ **La participation du public par le biais de la mise en place de votes par SMS ou sur les réseaux sociaux**, et qui concernera le prix du public.

La finale primant les lauréats sera diffusée sur Antenne Réunion, le mardi 15 décembre 2015





# Les prix

Les 6 lauréats recevront de la part :

- ▶ Du **Conseil Départemental** une dotation financière de **6000 €** spécifique aux critères d'excellence suivants : Prix du Public, Prix de la Création d'emploi, Prix de l'Innovation, Prix de l'Insertion, Prix de la Performance et Prix des Produits péi.
- ▶ De la part du **Pôle Emploi** une dotation financière de **500 €** chacun, soit une participation totale de **3 000 €** ;
- ▶ Le **CROEC** (Conseil de l'Ordre des Experts Comptables de La Réunion), les associations **AGAPLR/CGAR** (Association de Gestion Agréé pour les Professions Libérales de la Réunion et le Centre de Gestion Agréé de la Réunion) et la **CGSS** contribuent respectivement sous forme de journées de formation, d'offre spécialisée de conseils et d'adhésion à leur association.

**Montant du prix des lots attribués : 6000 € pour les lauréats de chaque prix, 1 500 € pour les finalistes de chaque prix.**

**Les membres des structures du réseau Points Chances** sont mobilisés dans la mise en oeuvre du concours, à savoir à toutes les étapes du déroulé du concours, jusqu'à la remise finale des lots.



## Pour qui, pour quand et comment ?

### POUR QUI ?

Avoir été demandeur d'emploi au moment de la création de son entreprise ou avoir créé son entreprise entre le 1er juillet 2013 et le 31 décembre 2014.

### QUELLE EST LA DEADLINE\* ?

Fin des inscriptions le 13 novembre à minuit

### COMMENT S'INSCRIRE ?

En ligne [www.cg974.fr](http://www.cg974.fr) et sur Smartphone.

\* date butoir



CHALLENGE  
des créateurs  
2015



# Édition 2014

NOTES

## LES GAGNANTS



**Prix de la création d'emploi :** RABENJAMINA Mamy, « LES PATISSIERES » (Saint-Denis - 0692 00 98 99)



**Prix de l'Innovation :** MAILLOT Antonina, « TI PITON KREOL » (La Bretagne - 0692 70 54 96)



**Prix Produit Peï :** NAGOU Jean-Charles, « LES SAVEURS DE LA FOURNAISE » (Sainte-Suzanne - 0693 42 68 24)



**Prix de l'Insertion :** MERCA Marie-Danielle, « EDITIONS LA PLUME ET LE PARCHEMIN » (Piton Saint-Leu - 0693 13 04 37)



**Prix de la Performance :** MARQUOIS Mickaël André François, « REUNION PATES FRAICHES » (La Bretagne - 0693 13 74 09)



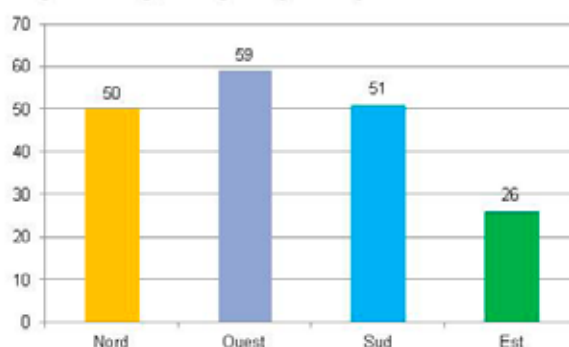
**Prix du Public :** AKBARALY TAMBAWALA Batoul, « ZAHRA BOULANGERIE PATISSERIE » (Sainte-Marie - 0692 85 05 58)



## LEUR SITUATION

Commune d'origine	Nombre
Saint-Denis	30
Saint-Paul	29
Saint-Pierre	14
Le Tampon	13
Saint-Leu	12
Saint-André	10
Sainte-Marie	10
Ste Suzanne	10
La Possession	9
Saint-Louis	8
Saint-Joseph	7
Saint-Benoît	6
Le Port	5
Plaine des Cafres	5
Sainte-Rose	4
Trinité-Barbot	4
Sainte-Anne	3
Les Antilles	2
Sainte-Élie	2
Plaine des Palmistes	2
St-Leu-Piton	1
<b>Total</b>	<b>186</b>

### ■ Origine géographique

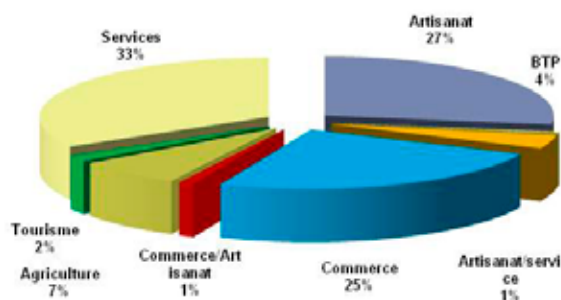


Les candidats originaires de la micro-région Ouest sont les plus représentés avec un total de 59 entreprises créées, soit 32% des 186 candidatures dont 29 sur la commune de Saint Paul.

## LA PRÉSENTATION DES ENTREPRISES

### ■ Les secteurs d'activités

Secteur d'activité	Nombre	%
Artisanat	51	27,42%
Artisanat/service	1	0,54%
BTP	7	3,76%
Commerce	46	24,73%
Commerce/Artisanat	2	1,08%
Agriculture	14	7,53%
Tourisme	3	1,61%
Services	62	33,33%
<b>TOTAL</b>	<b>186</b>	<b>100,00%</b>



En 2014, les activités liées à l'artisanat (27 %) et aux services (33 %) ont été les plus représentées avec un peu plus de 60 % des créations qui relèvent de ces deux secteurs.

# CHALLENGE des créateurs 2015



Direction de la Communication Octobre 2015 • Photos : Bruno Bamba



DÉPARTEMENT  
DE LA  
**Réunion**

*Le Département aux côtés des Réunionnais*

## **INFORMATIONS**

DÉPARTEMENT DE LA RÉUNION  
Hôtel du Département  
2, rue de la Source  
97488 Saint-Denis Cedex  
Tél. : 02 62 90 30 30 • Fax : 02 62 90 39 99  
[www.cg974.fr](http://www.cg974.fr)